

Horaires	Maternelle 4 bis, rue de Koufra	Elémentaire 75, av. André Morizet
Ouverture des portes (l, m, j, v)	8H20-8H40 : accueil	8H15-8H25 : accueil et montée des enfants dans les classes
Début des cours du matin (l, m, j, v)	8H45	8H30
Fin des cours du matin et ouverture des portes		11H55 (mater) et 12H00 (élém)
Retour des externes après le déjeuner	13H15 : accès unique par l'accueil 54-56, rue de l'ancienne mairie pour tous les élèves (maternelle et élémentaire)	
Début des cours de l'après-midi (l, m, j, v)	13H25 : sonnerie et formation des rangs en silence 13H30 : début des cours en classe	
Fin des cours de l'après-midi (l, m, j, v)	16H20	16H30
Ouvertures des portes (l, m, j, v)	16H20-16H30	16H30*-16H40
Etude, ateliers ou garderie	16H30-17H30 Sortie à 17H30-17H40 rue de Koufra	16H45-17H45 Sortie à 17H45 Fermeture du portail à 18H00 précises
Mercredi :	8H45-9H00 : récré	
Matin : Ateliers/ Multisport (MS au CP)	9H00-10H15 : atelier 10H15-10H30 : récré 10H30-11H45 : atelier 11H45 : récré/sortie 12H00-13H00 : cantine (inscription annuelle), 13H00 : sortie des demi-pensionnaires	
Après-midi : Multisport (GS au CM2)	13H15-13H30 : ouverture du portail pour le multisport	
		13H30-16H15
* A 16H30, les CM2 sortent par la porte de l'accueil au 54-56, rue de l'Ancienne Mairie.		



Règlement Intérieur de l'Ecole

28 août 2025

Mieux vivre ensemble,
dans le respect de chacun,
pour le bonheur de tous.



Contacts

54-56, rue de l'ancienne Mairie
92100 Boulogne-Billancourt
01 48 25 69 73

accueil@sfab.fr
compta@sfab.fr
assistentdirection@sfab.fr
direction@sfab.fr

Mme Christine Lavoissière, chef d'établissement,
reçoit sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture du Secrétariat

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
8H15-18H00

Code RNE : 0921383 D

Le Règlement Intérieur vient compléter le Projet Educatif de notre établissement qui définit l'esprit de Saint-François d'Assise. Il précise les règles de vie qui découlent de la convention de scolarisation signée par les parents.

Ce règlement a pour objectifs d'organiser la vie de l'école et de permettre aux enfants d'acquérir le sens des responsabilités.

Toute personne entrant dans notre communauté doit accepter et appliquer ces règles dans un esprit de bienveillance et de confiance mutuelles afin de mieux vivre et travailler ensemble, dans le respect de chacun et pour le bonheur de tous.

Juliette CONTAT
Chef d'Etablissement



Des zones de jeux et des zones calmes ont été définies pour assurer des récréations sereines.

Les zones : rouge = terrain de foot ; vert = paume ; bleu = coin calme ; orange = jeux de balle, courses ; jaune = élastiques. Les petits jeux de cartes sont autorisés, mais ils ne doivent pas faire l'objet d'échanges, trop souvent source de disputes (pas de Pokémon et assimilés, jeux vidéos...). Les ballons en mousse sont autorisés quand le sol de la cour est sec et quand il n'y a pas trop d'enfants en récréation (interdits de 13H15 à 13H30).

Les jeux dangereux sont interdits, ils sont confisqués, l'enfant sanctionné et les parents avertis. Les petits jouets personnels sont proscrits, ils sont source de distraction en classe, ils risquent d'être échangés, perdus ou volés.

Etude dirigée et garderie

La garderie pour les maternelles a lieu de **16H30 à 17H30**. Pour les élèves de PS, elle est déconseillée et limitée à trois séances par semaine pour les familles qui travaillent et une séance par semaine pour les familles dont un des deux parents ne travaille pas.

L'étude du CP au CM2 a lieu de **16H45 à 17H45**.

A la sortie des cours à 16H30, les enfants ont une pause d'un quart d'heure pour se détendre, aller aux toilettes et prendre le goûter que vous avez pris soin de mettre dans leur cartable ou dans leur sac à dos.

L'étude, bien que dirigée, ne dispense pas les parents d'une vérification du travail de leur enfant et de la signature des cahiers.

A 17H30, la sortie se fait rue de Koufra pour les maternelles.

A 17H45, la sortie se fait avenue André Morizet pour les primaires.

Merci de veiller à bien respecter ces horaires.

Comportement

En toute circonstance et avec tous les membres de la communauté, enfants et parents adoptent une attitude correcte, respectueuse envers les autres et le matériel, et font preuve de bon esprit. La politesse et la bonne éducation sont de rigueur.

Les enfants prendront connaissance et respecteront les règles de vie instaurées ensemble en classe ainsi que les différents règlements : cour, cantine, bibliothèque. Ils seront sanctionnés en cas de non-respect de ces règles, proportionnellement à la gravité de leurs actes (punition, rappel à l'ordre, avertissement, exclusion), soit par les enseignants, soit par les surveillants, soit par le Chef d'établissement.

Nous demandons aux familles de faire confiance à l'équipe éducative et de ne pas essayer de régler entre elles les conflits qui peuvent naître entre les enfants.

Education physique et sportive

- **Tenue de sport à partir du CP**

Tee-shirt ou polo de l'école, short ou jogging, chaussures de sport (privilégier les « scratches »). En CM2, les élèves apportent leur tenue dans un sac en tissu marqué avec cor-delette. Ils se changent à l'école. Les enfants de CM2 ayant cours d'EPS à 8H30 arrivent en tenue de sport, mais prévoient des vêtements et des chaussures de rechange.

- **Absence au cours d'EPS**

Un certificat médical est à remettre à l'enseignant pour justifier toute absence au cours d'éducation physique et sportive.

- **Activité « rollers »**

Les cours ont lieu au printemps, veuillez prévoir le matériel suivant : rollers, casque obligatoire, protections (coudes, genoux et poignets). Quelques rollers d'occasion peuvent être prêtés par l'école.

- **Piscine CP-CE1**

La date de début des cours de natation vous sera communiquée ultérieurement. Nous rappelons que les cours de piscine font partie intégrante du programme de l'Education Nationale. Les élèves ne peuvent en être dispensés que sur prescription médicale. Merci d'avance aux parents qui accompagneront les enfants à la piscine. Tenue : maillot de bain, bonnet, serviette, le tout marqué au nom de l'enfant.

Demi-pension

La demi-pension est un service proposé aux familles que nous avons le souci d'améliorer constamment. Elle comprend le repas servi aux enfants, mais aussi la surveillance et l'entretien des locaux. La Mairie participe aux frais de demi-pension des enfants boulonnais : voir circulaire BBRest distribuée à l'automne.

L'inscription se fait à la rentrée. Elle est annuelle. Les modifications exceptionnelles sont possibles à chaque période, prévenir l'accueil par mail, 10 jours avant les vacances.

Pour les inscriptions occasionnelles, des tickets repas sont disponibles à l'accueil au prix de 10 € l'unité. Ils sont à remettre par l'enfant à son enseignante le jour où il déjeune à la cantine.

A la cantine, les enfants ont un comportement adapté, se montrent polis envers le personnel de service et évitent tout gâchis. Un conduite inadaptée et réitérée pourra, après trois avertissements, motiver l'exclusion temporaire de la cantine.

Récréation

Les primaires disposent de quinze minutes de récréation le matin et l'après-midi, les maternelles d'une demi-heure. Ils sont placés sous la surveillance d'adultes auxquels ils doivent s'adresser en cas d'incident.

Les enfants sont invités à se ranger sous le préau à la sonnerie, se déplacer dans le calme et à remonter en classe en rang et en silence afin d'arriver dans de bonnes conditions pour travailler.

Horaires, entrées et sorties des élèves

Voir tableau récapitulatif en p. 8 de ce document.

Les enfants et leurs parents sont invités à respecter strictement les horaires aux heures d'entrée et de sortie. Les élèves sortant seuls ou avec une personne autre que leurs parents doivent avoir une autorisation parentale.

Un local à trottinettes est à votre disposition à l'entrée de la rue de Koufra, réservé aux familles habitant loin, merci de le tenir en ordre. Les trottinettes doivent être marquées, celles à deux roues, rangées pliées. **Pas de vélos, ni de draisien.**

Les poussettes pliées sur le muret adjacent peuvent être exceptionnellement autorisées pour les PS. Merci de ne pas introduire les poussettes dans les couloirs.

Le casier à trottinettes du primaire reçoit les trottinettes pliées et marquées. Il est interdit de descendre la rampe en roulant et de laisser traîner les trottinettes dans le passage, cela empêche le personnel de sortir et rentrer les poubelles.

Nous ne sommes pas responsables des vols et échanges de trottinettes.

Il est interdit de faire de la trottinette dans l'école pour des raisons de sécurité.

Sécurité

Un adulte de l'école est présent aux deux entrées des élèves pour assurer leur accueil. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école sans autorisation. L'entrée administrative se fait uniquement par l'accueil au 54-56, rue de l'ancienne mairie où un badge sera remis aux personnes autorisées à circuler temporairement dans l'enceinte de l'établissement.

Des badges spécifiques seront délivrés aux personnes venant chercher les enfants en maternelle. Il doit être présenté à chaque passage au personnel surveillant l'entrée. Il est interdit aux adultes de traverser les cours de récréation. Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.

Les règles Vigipirate exigent d'éviter tout attroupement devant l'école et le stationnement sur la voirie. Merci de respecter les interdictions de stationnement de la préfecture (barrières). Les triporteurs ne doivent pas être garés dans la rue de Koufra.

Merci de signaler tout comportement ou objet suspect.

La vigilance et la sécurité sont l'affaire de tous.

En plus des exercices d'alerte incendie, des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) seront réalisés dans l'année. Ils permettent aux enfants comme aux adultes d'acquiescer les réflexes adaptés selon le type de risques.

Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête...), technologique (nuage toxique...) ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

...

Les animaux doivent rester à l'extérieur de l'enceinte de l'école.

Nous rappelons aussi que le tabac est strictement interdit (y compris les cigarettes électroniques) dans l'établissement, que ce soit dans les lieux couverts ou non couverts, même durant les temps festifs (décret du 29 mai 1992). Des cendriers sont placés à l'extérieur du bâtiment, merci de les utiliser (uniquement pour les mégots, pas de papiers ni de mouchoirs qui risquent de s'enflammer).

Correspondance entre l'école et les familles

Vous trouverez tous les renseignements et informations utiles sur le site de l'école : www.sfab.fr

Pour les élèves du primaire, le cahier de correspondance sera le lien entre les parents et les enseignants. Vous pourrez y inscrire un message, une demande de rendez-vous, etc. Il doit être consulté chaque jour et laissé dans le cartable.

Merci de signer l'autorisation de sortie figurant sur la page de couverture.

Les informations venant de l'école doivent être lues et signées par les parents.

Nous vous remercions pour la lecture assidue des courriels, cela est indispensable au bon fonctionnement de l'école.

Assiduité, retards et absences

Vous veillerez à respecter les horaires d'entrée et de sortie de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure, par respect du règlement et des personnes, et pour leur éviter tout stress inutile. Les retards répétés seront sanctionnés.

En cas d'absence, les parents avertissent le secrétariat par mail le plus tôt possible dans la matinée : accueil@sfab.fr

A son retour, l'élève présente un certificat médical (obligatoire si l'absence excède trois jours).

Notre contrat avec l'Etat exige l'assiduité scolaire ; le respect du calendrier est attendu.

En cas de retard après la fin des classes, les enfants de maternelles seront adressés à 16h30 à la garderie, les élémentaires à 16h40 à l'étude. Vous retrouverez votre enfant à 17h30 pour les maternelles, 17h45 pour les élémentaires. Cette garderie exceptionnelle sera facturée.

Les vendredis de veille de vacances, les cours se terminent à 16H30 pour tous. L'étude et la garderie ne sont pas assurées (et pas facturées !).

Objets de valeur

Il est vivement déconseillé aux élèves d'apporter des objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont interdits. Ils seront confisqués et vous seront remis en main propres lors d'un rendez-vous avec le Chef d'établissement. En cas de situation exceptionnelle, adresser une demande à la direction.

Santé et assurance

Pour travailler dans de bonnes conditions et pour la sécurité de chacun, votre enfant viendra à l'école en bonne santé. Un enfant qui a été malade toute la nuit a de fortes chances de l'être aussi dans la journée.

En cas de problème survenu dans l'établissement, vous serez immédiatement prévenus, d'où l'importance de nous transmettre des coordonnées bien à jour et de remplir consciencieusement le questionnaire médical donné en début d'année.

En l'absence d'infirmière, nous ne donnons pas de médicaments, sauf dans le cadre d'un PAI accompagné d'une ordonnance. Il faudra veiller au renouvellement du PAI et des médicaments.

Merci de vérifier régulièrement la tête de votre enfant afin d'éviter toute propagation des poux. Un enfant non traité, ayant des poux, ne sera pas accepté à l'école.

Les rendez-vous médicaux sont interdits sur le temps scolaire.

L'école a souscrit une assurance globale : la Mutuelle Saint-Christophe. Elle est obligatoire pour tous les élèves et complète votre assurance en responsabilité civile. Elle couvre votre enfant s'il est victime d'un accident corporel.

Travail scolaire et aide personnalisée

Le travail scolaire demandé par les enseignants doit être fait sérieusement, assidument, avec application et soin. Un système de sanctions est prévu pour s'assurer de l'application de cette règle essentielle (voir cahier de correspondance).

Les cahiers sont signés chaque semaine par les parents. Les bulletins de notes sont donnés une fois par trimestre au primaire.

Les cahiers de progrès sont donnés deux fois par an en maternelle.

L'aide personnalisée a lieu une heure par semaine. Cette heure est ajoutée au temps scolaire. Les élèves ne bénéficiant pas de cette aide sont pris en charge par un intervenant (sport/bibliothèque). Ce temps privilégié avec l'enseignant permet d'aider ponctuellement les élèves rencontrant une difficulté dans une matière, leurs parents en sont préalablement informés.

Tenue vestimentaire

Une tenue correcte et appropriée est exigée en toutes circonstances, les filles portent leur cheveux attachés (pas de vernis, de tatouages, même éphémères, pas d'accessoires, pas de shorts, pas de tee-shirts à bretelles ou à motifs douteux, pas de chaussures de sport en dehors des cours d'EPS...).

En maternelle, le port du tablier d'uniforme de l'école, propre et en bon état est obligatoire. En dehors des commandes de fin d'année, vous pourrez en commander à l'accueil. Privilégier les tenues pratiques (pas de salopettes, pas de lacets, pas d'écharpes...).

Au primaire, le tee-shirt de l'école est obligatoire pendant le cours de sport et sera utilisé comme signe de reconnaissance pour les sorties scolaires.

Les vêtements égarés sont placés dans des bacs prévus à cet effet et sont exposés à chaque veille de vacances. Ceux qui ne sont ni marqués ni réclamés sont donnés à une œuvre caritative. Il est demandé de marquer tous les vêtements.